

Pays : TOGO

Date de soumission: 08 octobre 2012

Rapport national en vue de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

NOTE INTRODUCTIVE

Cette formule simplifiée de rapport a été préparée en réponse à la demande formulée dans la Résolution « Les forêts au service des populations » adoptée lors de la neuvième session du Forum en février 2011¹. En conséquence, le Forum a demandé au Secrétariat du FNUF d'élaborer une formule simplifiée pour l'établissement des rapports, en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, aux fins d'instaurer un système simple, volontaire, national d'établissement de rapports pour la dixième session du Forum traitant de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après l'instrument relatif aux forêts)² et le traitement équilibré des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Cette formule simplifiée pour l'établissement des rapports est le fruit des consultations des membres du Groupe de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la rationalisation des rapports sur les forêts. Par ailleurs, le Secrétariat du FNUF et la FAO ont consulté de nombreux représentants gouvernementaux et experts internationaux à propos de cette formule et de son contenu. Ces consultations ont été menées par le biais de cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités³ avec la participation des coordonnateurs nationaux du FNUF et du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. Au total près de 136 experts nationaux et internationaux de 78 pays et cinq organisations internationales ont participé à ces ateliers, qui ont par ailleurs tiré profit des quatre projets pilotes sur la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts menés actuellement par la FAO au Ghana, Libéria, Nicaragua et aux Philippines.

Cette formule simplifiée vient en complément des rapports établis au titre d'autres processus et vise tout particulièrement à identifier les lacunes critiques des systèmes de rapports nationaux et internationaux ainsi que les questions insuffisamment couvertes par les autres processus de rapport, telles que le financement des forêts et les contributions de la forêt à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle permettra de mieux mesurer les progrès réalisés dans tous les domaines liés à l'instrument relatif aux forêts et à ses objectifs d'ensemble.

La formule simplifiée pour l'établissement des rapports a été élaborée de manière à réduire la charge des multiples exercices de rapport supportée par les pays. A cet égard, elle prend en compte les informations qualitatives et quantitatives déjà fournies par les pays pour les évaluations des ressources forestières 2005 et 2010 de la FAO⁴.

¹ Forum des Nations Unies sur les forêts, Rapport sur les travaux de la neuvième session (1er mai 2009 et 24 janvier au 4 février 2011) 2011_E/2011/42_E/CN.18/2011/20, Page 15)

<http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/261/58/pdf/N1126158.pdf?OpenElement>

² Forum des Nations Unies sur les forêts, Rapport sur les travaux de la septième session (24 février 2006 et 16-27 avril 2007)_E/2007/42, E/CN.18/2007/8

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/349/32/PDF/N0734932.pdf?OpenElement>

³ Les ateliers tenus à Bangkok, Thaïlande (10-12 octobre 2011), Nairobi, Kenya (13-15 décembre 2011), Accra, Ghana (6-8 février 2012), Beyrouth, Liban (11-13 avril 2012) et Santiago, Chili (18-20 avril 2012) étaient conjointement organisés par le Secrétariat du FNUF et la FAO.

⁴ <http://www.fao.org/forestry/fra/67090/fr/>

ORIENTATIONS POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX

Cette formule simplifiée pour l'établissement des rapports se compose de trois parties :

- I. L'instrument relatif aux forêts
- II. Les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
- III. La contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'instrument relatif aux forêts couvre un vaste éventail de questions dépassant largement le cadre de la forêt. Sa mise en œuvre nécessite une coopération étroite entre les diverses autorités. De ce fait, la préparation des rapports nationaux peut supposer la mise en place d'une coopération entre les institutions et les ministères, par exemple ceux de l'environnement, du développement économique, des finances, de l'agriculture, de la santé et de la statistique, et notamment avec les coordonnateurs nationaux du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, du mécanisme d'élaboration de critères et d'indicateurs de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et des processus de Rio, si nécessaire.

Pour l'établissement du rapport, veuillez noter les points suivants :

- Les champs comportant des indicateurs du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales sont surlignés en gris. Ces données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du programme susmentionné ;
- Si l'information pour une question spécifique n'existe pas, veuillez indiquer ND (non disponible) ou NP (non pertinent) mais ne laissez pas le champ vide – toutes les réponses aux questions contenues dans ce formulaire sont importantes et permettront au Forum d'analyser les progrès, d'identifier les lacunes et les besoins dans la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts, y compris les données manquantes, et de trouver des façons et des moyens d'y remédier;
- Certaines des questions comportent une partie descriptive. Nous encourageons les pays à remplir ces parties et à faire état des informations contextuelles en complément des chiffres demandés ou des réponses du type « oui » ou « non ». Cependant, les réponses devraient être succinctes [maximum 250 caractères] pour rester dans des limites raisonnables au niveau de l'analyse ;
- Le rapport national devrait être soumis en anglais, français ou espagnol. Pour faciliter les échanges d'expérience, les pays sont également invités à présenter, au besoin, une traduction en langue anglaise du résumé de leur rapport.
- Les rapports nationaux sont à transmettre au Secrétariat du FNUF avant le **30 septembre 2012**. Il est conseillé de procéder à la soumission des rapports avant cette échéance, aux fins de faciliter la préparation des analyses et des synthèses à établir pour la dixième session du Forum ;
- Les États membres sont aimablement priés de remettre la copie originale signée de leur rapport, accompagnée d'un courrier officiel de l'institution/du Ministère concerné, par voie postale ou électronique, à l'adresse ci-dessous. Des copies électroniques devraient être disponibles en format de traitement de texte, et la copie numérisée de la lettre officielle ainsi que les éléments graphiques fournis sous forme de fichiers séparés.

Forum des Nations Unies sur les forêts
Email : unff@un.org
Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts
Département des affaires économiques et sociales
One UN Plaza DC1-Room 1256
New York, NY 10017
Tel : 1 212-963-3401, Fax : 1 917-367-3186

Informations générales

Chef de l'agence forestière

Nom :	SAMA Boundjouw
Titre :	Directeur des Eaux et Forêts
Adresse :	59 Angle Rue de la Kozah, BP 355 Lomé
Téléphone :	+228 22 21 46 04
Fax :	
Courriel :	ramsama@yahoo.fr / forets2006@yahoo.fr

Coordonnateur national pour le FNUF (A remplir si différent de la personne ci-dessus)

Nom :	
Titre :	
Adresse :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	

Personne à contacter au sujet du rapport national si ce n'est pas le coordonnateur national

Nom :	COZI ADOM Ezzo-wazina
Titre :	Géographe, Assistant au Point Focal FNUF
Adresse :	59 Angle Rue de la Kozah , BP 355 Lomé
Téléphone :	+228 22 21 46 04
Fax :	
Courriel :	coziadom@gmail.com

Abréviations dans le questionnaire/modèle :

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FLEGT : Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux

OIBT : Organisation internationale des bois tropicaux

OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement

ND : Données non disponibles

APD : Aide publique au développement

ONU : Organisation des Nations Unies

FNUF : Forum des Nations Unies sur les forêts

PARTIE I : L'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts (instrument relatif aux forêts)⁵

Modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts	<p>L'instrument relatif aux forêts a été subdivisé en cinq modules transversaux et huit modules thématiques pour en faciliter la consultation⁶ :</p> <p>1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts 1B : Financement de la gestion durable des forêts 1C : Création de capacités et transfert de technologies 1D : Participation des parties prenantes 1E : Renforcement de la coopération internationale</p> <p>2A : Application de la législation forestière et gouvernance 2B : Commerce international des produits forestiers 2C : Protection des forêts 2D : Science et recherche 2E : Sensibilisation et éducation du public 2F : Secteur et industrie privés 2G : Communautés autochtones et locales 2H : Suivi, évaluation et établissement des rapports</p> <p>Les données fournies à propos des modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts serviront également à l'évaluation des progrès dans la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (Qs 33-49).</p>
---	---

1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts		
1. Existe-t-il une déclaration de politique générale sur les forêts de portée nationale ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales ⁷ (T14 – Cadre politique et juridique)		
2. Existe-t-il un programme forestier national ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T14 - Cadre politique et juridique)		
3. Disposez-vous de mécanismes/processus interinstitutionnels de coopération intersectorielle pour parvenir à une gestion forestière durable ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, quels sont les secteurs activement impliqués :	X	

⁵ <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/469/66/PDF/N0746966.pdf?OpenElement>

⁶ E.CN.18/2009/2, pp 4-5 (<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/240/38/PDF/N0924038.pdf?OpenElement>)

⁷ http://countrystat.org/for/cont/inctables/pageid/8_mega/fr

Agriculture	X	
Changement climatique	X	
Énergie	X	
Tourisme		
Eau	X	
Autres :		
<p>Veillez décrire les mécanismes/ processus interinstitutionnels de coopération intersectorielle (maximum 250 mots). L'approche systémique qui sous-tend le Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), s'inscrit dans la volonté manifestée par le Gouvernement de promouvoir le développement durable. Le PNIERN est un cadre stratégique d'investissement qui permet l'alignement et l'harmonisation des interventions des partenaires et acteurs. Il répond ainsi au besoin de gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté.</p>		
4. Vos programmes forestiers nationaux et les politiques et stratégies pertinentes contribuent-ils à l'élimination de la pauvreté ?	Oui	Non
Si oui, veuillez préciser :	X	
Les programmes forestiers nationaux ont été révisés afin d'inclure des mesures et des ressources spécifiques en vue d'éradiquer la pauvreté.	X	
Les stratégies et plans nationaux d'élimination de la pauvreté ou équivalents ont été révisés afin d'y intégrer la gestion forestière durable.		
<p>Veillez décrire les actions ou mesures spécifiques prises pour éradiquer la pauvreté et leurs effets (maximum 250 mots).</p> <p>Le PAFN actualisé a inscrit la lutte contre la pauvreté dans tous ses axes stratégiques. On retiendra ici, les actions les plus significatives que l'on retrouve dans les composantes ci-après :</p> <p><u>Composante 1.2 : Accroissement de la couverture forestière nationale</u></p> <p>La réalisation des actions inscrites dans cette composante permettra d'augmenter le potentiel forestier du Togo, de poursuivre la foresterie participative, d'élaborer des plans d'aménagement faisant une large place à l'arbre dans le paysage rural, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduire les pressions anthropiques sur les forêts naturelles ; • créer de l'emploi et améliorer les conditions de vie des populations ; • satisfaire les besoins nationaux en produits ligneux ; • contribuer à la mitigation des effets des changements climatiques. <p><u>Composante 2.2 : Gestion participative de la faune et des aires protégées</u></p> <p>La réalisation des actions prioritaires inscrites dans cette composante permettra de sécuriser les aires protégées, d'organiser les filières PFNL végétaux (les fruits, les feuilles, légumes, les boissons, les huiles, les stimulants, les condiments ou épices, les champignons, les plantes médicinales, etc.) et animaux (le gibier, le miel, les escargots, les chenilles, etc.), de renforcer les capacités des structures de transformation et de valorisation, de développer et de renforcer les structures locales de gestion participative des Aires Protégées ainsi que des systèmes de production autour des aires protégées afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ impliquer les populations locales à la gestion des AP ; ✓ doter les AP de plan d'aménagement ; ✓ améliorer les connaissances sur les AP ; ✓ lutter contre le braconnage, l'exploitation frauduleuse et le commerce des produits forestiers et fauniques des AP ; ✓ utiliser durablement la biodiversité et le partage juste et équitable des revenus issus de l'exploitation de la biodiversité ; ✓ développer les nouveaux paradigmes forestiers (marché du carbone, biocarburants, HVC, etc.) ; 		

<ul style="list-style-type: none"> ✓ valoriser les biomolécules pour les besoins de l'industrie cosmétique ou pharmacologique ; ✓ mieux canaliser la bio prospection et lutter contre la bio piraterie. 		
5. L'instrument relatif aux forêts a-t-il été traduit dans la (les) langue(s) officielle(s)/locale(s) de votre pays ?	Oui	Non
		X
Veuillez énumérer la ou les langues dans lesquelles l'instrument relatif aux forêts a été traduit.		
1B : Financement de la gestion durable des forêts : l'évaluation de ce module thématique sera menée sur la base des données fournies au titre de l'Objectif d'ensemble 4 relatifs aux forêts (Q. 43-49).		
1C : Création de capacités et transfert de technologies		
6. Quel est le nombre total de personnes travaillant dans le secteur forestier (1 000 personnes-années) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T13 – Emploi).		
7. Quel est le nombre total de personnes travaillant dans les institutions forestières publiques ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T15 – Cadre institutionnel).		
Votre pays dispose-t-il des capacités et de la technologie adéquate pour mettre en œuvre la gestion forestière durable ?	Oui	Non
		X
<p>Dans le cas contraire, veuillez décrire les principaux défis, y compris les besoins prioritaires sur les plans institutionnel et technologique et les domaines de connaissances qui suscitent des inquiétudes particulières (maximum 250 mots). Sur le plan effectif du personnel, il y a besoins de le renforcer : le ratio superficie forestière et effectif du personnel forestier reste très élevé au Togo en moyenne 84 000 ha pour chaque ingénieur forestier, 22 700 ha pour un Technicien supérieur des eaux et forêts, et 5 400 ha pour un surveillant forestier. A cela, il faut ajouter la faible qualification des agents du secteur forestier due à l'absence de programmes et de structures nationales de formations appropriés.</p> <p>En terme d'équipement, le parc auto du MERF est très vieillissant ; il dispose actuellement (tout service confondu, central et déconcentré) de 52 véhicules et autres engins de travail à 4 ou 6 roues fonctionnels, 7 dans un état passable, et 39 en panne. Il dispose également de 42 motos en bon état, 17 dans un état passable et 28 en panne. Les outils de forestier (GPS, boussole, Relascope, Blum Leiss, Compact forestier, clisimètre, etc.) sont rarissimes. Les équipements en armes et munitions sont en quantité insuffisante. Les treillis, chaussures et coiffures (callot, bérets, casquettes, chapeaux de brousses) sont très insuffisants.</p>		
8. Votre pays participe-t-il à des transferts de technologie liée à la gestion forestière durable ?	Oui	Non
	X	
Dans l'affirmative, votre pays est-il donateur ou récipiendaire de technologie en matière de gestion forestière durable ?		
Pays donateur		
Pays récipiendaire		X
Décrivez la nature, la source et la cible de ces transferts de technologie (maximum 250 mots).		
Les agents du Ministère en charge des forêts, bénéficient des formations de renforcement des capacités et des		

formations diplômantes dans plusieurs domaines de la foresterie notamment en aménagement et gestion forestière et de la faune. Egalement des ONG œuvrant dans le secteur reçoivent des technologies étrangères par l'intermédiaire des appuis financiers et des formations et renforcements de capacités en gestion forestière. Ces transferts de technologies se font soit sur place à l'issue des ateliers de formation animés par des experts internationaux, soit à l'étranger grâce aux coopérations multilatérales, à des bourses d'études, etc. Le Togo a signé et ratifié des accords multilatéraux sur la foresterie à travers lesquels il prend part à des séminaires de formation.

9. Existe-t-il des mesures d'incitation visant à promouvoir l'amélioration des technologies pour la gestion forestière durable ?	Oui	Non
	X	

Dans l'affirmative, veuillez cocher les réponses adéquates :

Prêts à faible taux d'intérêt	
Exonérations fiscales	
Subventions	
Participation à des programmes de certification des meilleures pratiques de gestion forestière durable améliorant l'accès aux marchés	

Autres ; veuillez préciser (maximum 250 mots) :
 Appui du gouvernement aux reboisements des collectivités et des privés par la mise à disposition des plants forestiers ; et à la protection des plantations et des forêts naturelles contre les feux de végétation. Des formations sont données sur l'installation et la gestion des pépinières villageoises et/ou communautaires, des formations sur les meilleures pratiques de l'exploitation forestière.

1D : Participation des parties prenantes

10. Votre pays dispose-t-il de programmes pour impliquer les parties prenantes dans la formulation, la planification et la mise en œuvre de la politique de gestion forestière durable ? Dans l'affirmative, veuillez préciser les niveaux :	Oui	Non
	X	
National	X	
Sous-national		
Local	X	

Décrivez les processus de participation du public à la gestion forestière durable, en précisant les mécanismes existants et les parties prenantes impliquées (maximum 250 mots).
 Le code forestier et la loi cadre sur l'environnement ont mis en place des commissions nationales et locales de gestion de l'environnement et les ressources naturelles. Ce sont des commissions consultatives : au niveau national, il ya la commission nationale de développement durable qui dispose d'un secrétariat permanent et des démembrements au niveau local.
 Par ailleurs, un Groupe National de Travail sur la gestion durable des forêts existe depuis 2010 et regroupe différents acteurs : populations, société civile, privé et administration. Le groupe dispose également des démembrements au niveau régional où se discutent les différents problèmes relatifs à la gestion forestière durable.
 Tous les acteurs nationaux y compris ceux précités se retrouvent autour du Programme d'Action Forestier National (PAFN) pour le ciblage et/ou la validation des actions à entreprendre en matière forestière.

1E : Renforcement de la coopération internationale

11. Votre pays est-t-il engagé dans une coopération internationale en matière de gestion forestière durable ? Si oui, veuillez préciser le type de coopération :	Oui	Non
	X	
Nord-Sud	X	
Sud-Sud	X	
Triangulaire	X	
Autre :		

Veillez citer des exemples, en décrivant les principaux objectifs et éléments de cette coopération (maximum 250 mots).

Le Togo s'est engagé avec l'Organisation Africaine du Bois (OAB) et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). Il a adopté l'objectif «an 2000 de l'OIBT». Le Togo est partie à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les forêts. A ce titre, il entretient des relations de coopération avec plusieurs autres parties. Le Togo s'est engagée avec l'Union Européenne dans le processus de contrôle de la légalité de l'exploitation et le commerce du bois à travers le programme ACP-FLEGT.

Dans ce cadre également, le Togo a signé des accords de partenariat avec ses voisins (le Ghana et le Benin) en matière de la bonne gouvernance forestière.

12. Dans quel domaine votre pays souhaite-t-il un renforcement de la coopération internationale :

Forêts et changement climatique	X
Forêts et biodiversité	X
Évaluation des services écosystémiques assurés par les forêts	X
Questions socio-économiques, y compris les moyens de subsistance	
Dégradation et réhabilitation des forêts	X

Autres ; veuillez énumérer :

2A : Application de la législation forestière et gouvernance

13. Existe-t-il une législation (loi ou code) relative aux forêts de portée nationale ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T14 Cadre politique et juridique).

14. Depuis l'adoption de l'instrument relatif aux forêts en 2007, des mesures ont-elles été prises pour améliorer la législation forestière, à renforcer son application et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux à l'appui de la gestion durable des forêts ?	Oui	Non
	X	

15. Votre pays est-il partie à des accords/partenariats internationaux pour lutter contre le trafic illicite international de produits forestiers, y compris le bois, la faune sauvage et d'autres ressources biologiques de la forêt ?	Oui	Non
	X	

Dans l'affirmative, votre pays est-il donateur ou bénéficiaire d'actions de renforcement de capacités visant à combattre les pratiques illégales liées à la forêt ?

Pays donateur	
Pays bénéficiaire	X

Veillez décrire les principales mesures prises récemment pour renforcer l'application de la loi et la gouvernance en matière de forêts dans votre pays (maximum 250 mots).

En juin 2008, le Togo a adopté un nouveau code forestier qui intègre l'implication des populations locales et leur responsabilisation dans la gestion forestière. Des dispositions spécifiques ont été prises en ce qui concerne la création, l'aménagement et l'exploitation des forêts des privés y comprises celles des communautés. Des arrêtés d'application de ce nouveau code forestier sont en cours d'élaboration.

2B : Commerce international des produits forestiers

16. Votre pays participe-t-il au commerce international des produits forestiers ? Dans l'affirmative, veuillez fournir une estimation de la valeur marchande (1000 dollars des États-Unis) :	Oui		Non	
	X			
	Importation		Exportation	
	2007	2011	2007	2011

Bois et produits dérivés (Grumes et sciages)	4000 m ³	12000 m ³	55000 m ³	20000 m ³
Bois de feu	ND	ND	ND	ND
17. Votre pays fait-il commerce de produits forestiers non ligneux ? Dans l'affirmative, veuillez énumérer les principaux produits et fournir une estimation de la valeur marchande :	Oui	X	Non	
	Importation		Exportation	
	2007	2011	2007	2011
	ND	ND	ND	ND
<p>Veillez décrire les principales mesures prises récemment pour développer le commerce international des produits forestiers dans votre pays (maximum 250 mots).</p> <p>la politique forestière du Togo exprimé dans le PAFN à travers son Axe stratégique 1 : Promotion d'une production forestière soutenue, prévoit une croissance soutenue de la récolte forestière, l'élaboration des plans d'aménagements, la formation des acteurs, l'appui aux entreprises intervenant dans les secteurs de l'exploitation forestière et des travaux forestiers, l'organisation des filières, la création d'emplois dans le secteur, l'adhésion de tous les acteurs (experts, coopératives, communes, préfectures, régions, services forestiers), l'adaptation du cadre législatif et réglementaire, la compétitivité des produits forestiers togolais et leur conformité avec les exigences du marché international. Il s'agit spécifiquement de : Aménagement et gestion des forêts naturelles et artificielles ; Augmentation de la couverture forestière nationale; Adaptation aux nouveaux enjeux énergétiques. Par ailleurs, un arrêté portant réglementation de l'importation, le transit et la réexportation des produits forestiers a été élaboré pour faciliter le commerce international de bois.</p>				
2C : Protection des forêts				
18. Superficie forestière (1000 hectares) affectée à la conservation de la biodiversité ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 3 – Désignation et gestion des forêts).				
19. Superficie forestière (1000 hectares) dans des aires protégées ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 3 – Désignation et gestion des forêts).				
<p>Veillez décrire les actions significatives en rapport avec la protection des forêts, prises depuis 2007 (maximum 250 mots).</p> <p>Adoption du nouveau Code Forestier suivant la loi N°2008-009 du 15 juin 2008, la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'environnement, l'adoption de la déclaration de la Politique forestière en janvier 2010 et la politique en cours d'adoption, l'actualisation du PAFN assorti d'une stratégie de financement, l'actualisation de la Politique de l'environnement, l'adoption d'une loi sur la biosécurité ; Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des feux de végétation.</p>				
2D : Science et recherche				
20. Quel est le budget global (1000 dollars des États-Unis) alloué à la recherche sur les questions forestières ?	2007		2011	
	ND		ND	
21. Veuillez préciser les sources de ces financements :	2007		2011	
Secteur public				
Industrie privée				
Coopération bilatérale				
Coopération multilatérale				
Autres ; veuillez décrire				

22. Votre pays dispose-t-il d'un ou de plusieurs instituts chargés de promouvoir le développement et l'application des innovations scientifiques et technologiques pour la gestion forestière durable ?	Oui	Non
		X
Dans l'affirmative, disposent-ils de programmes de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation de ces innovations scientifiques et technologiques auprès des propriétaires forestiers, des communautés locales et autochtones et d'autres parties prenantes ?	Oui	Non
		X
Combien de personnes des groupes suivants ont été touchées par ces programmes de vulgarisation ?	2007	2011
Propriétaires forestiers		
Communautés locales		
Secteur privé		
Communautés autochtones		
2E : Sensibilisation et éducation du public		
23. Diplômes d'étudiants de l'enseignement forestier : les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 16 – Formation et recherche).		
Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un master ès sciences ou équivalent ?		
Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un bachelors ès sciences ou équivalent ?		
Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études techniques ?		
Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts ayant obtenu un master en sciences ou équivalent ?		
Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts ayant obtenu un bachelors en sciences ou équivalent ?		
Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou diplôme d'études techniques ?		
24. Votre pays a-t-il organisé des activités et événements spéciaux à l'appui de l'Année internationale des forêts ?	Oui	Non
	X	
Dans l'affirmative, veuillez les décrire (maximum 250 mots). Exposition des produits et plants forestiers à l'Institut Français de Lomé. Caravane de la journée mondiale de l'environnement.		
1. Votre pays a-t-il pris des mesures destinées à sensibiliser le public à l'instrument relatif aux forêts et à l'importance des avantages fournis par les forêts et leur gestion durable ?		X
Dans l'affirmative, quelles sont les approches utilisées ?		
Publications, telles que des brochures, des opuscules, des dépliants, des affiches, etc.		
Réunions avec le grand public afin de l'informer des avantages fournis par les forêts à la société		
Réunions avec des parties prenantes des secteurs privés et public afin de les informer des avantages de la gestion forestière durable		
Autres; veuillez décrire (maximum 100 mots).		
2F : Secteur et industrie privés		
2. Existe-t-il des mécanismes de participation des parties prenantes en appui de la gestion forestière durable	Oui	Non
	X	

engageant le secteur et l'industrie privés ?		
3. Avez-vous établi ou renforcé des partenariats public-privé pour faire progresser la gestion forestière durable ?	Oui	Non
	X	
<p>Dans l'affirmative, veuillez décrire (maximum 250 mots).</p> <p>Le Groupe National de travail sur la GDF est une organisation de la loi de 1901 et regroupe tous les acteurs impliqués dans la gouvernance forestière : secteur privé, société civile, communauté et administration.</p>		
<p>Veuillez décrire les mécanismes et leurs fonctions. Quel est le rôle concret joué par le secteur et l'industrie privés dans la promotion de l'instrument relatif aux forêts et la gestion durable des forêts? (maximum 250 mots). .)</p> <p>Le secteur de l'industrie forestière au Togo est dominé par de petites unités de transformation notamment les scieries. A travers deux syndicats des travailleurs et commerçants de bois à savoir le SYTREBACT et SARIEF, le secteur privé a participé à l'animation et à la promotion de la gestion durable des forêts. Il occupe une place à part entière dans le groupe national de travail (GNT).</p>		
2G : Communautés autochtones et locales		
1. Les droits d'occupation et d'utilisation des terres forestières publiques par des communautés et peuples autochtones sont-ils reconnus par la loi ?	Oui	Non
	X	
<p>Veuillez décrire comment ces droits sont reconnus et appliqués (maximum 250 mots).</p> <p>Le nouveau code forestier adopté en 2008 stipule en ses articles 16, 34 et 35 que les populations riverains qui ont des droits autres que des droits d'usage ordinaire à faire valoir sur tout ou partie du périmètre à classer peuvent déposer des réclamation...(Art.16) ; les populations riveraines des forêts continuent à exercer leurs droits d'usage coutumier dans le domaine forestier de l'Etat et dans celui des collectivités territoriales (Art.34) et l'exploitation de toute forêt doit se faire dans le respect des droits des riverains (Art.35).</p>		
2. Les communautés locales et les peuples autochtones bénéficient-ils des biens et services produits par les forêts ? ⁸	Oui	Non
	X	
<p>Veuillez en décrire le fonctionnement (maximum 250 mots).</p> <p>La mise en œuvre des stratégies de concertation avec les différents acteurs a conduit à l'organisation des populations locales en Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées (AVGAP) et leur structuration en UVGAP pour une meilleure implication des collectivités riveraines dans la gestion et l'utilisation de la diversité biologique. Les populations locales ont marqué leur volonté d'accompagner le processus de réhabilitation des aires protégées suite à l'adoption du décret n° 2003/237/PR du 27 Juillet 2003 et de son texte d'application.</p>		
3. Les connaissances et pratiques traditionnelles liées aux forêts sont elles employées dans la gestion, la planification et l'utilisation des forêts ?	Oui	Non
	X	
<p>Veuillez expliquer comment elles sont utilisées et par qui (maximum 250).</p> <p>Les populations locales détiennent une certaines connaissances sur les écosystèmes se trouvant sur leur territoire. A travers les différentes associations villageoises (CVD, AVGAP, etc.), les populations sont consultées lors des prises de décision, de l'élaboration des politiques, plans, programmes et projet, et dans la mise en œuvre des projets. Ces populations sont sollicitées par l'administration forestière, les ONG et les chercheurs qui font recours à leurs savoirs dans l'élaboration des documents. Ainsi, la Stratégie Nationale de Gestion et de Lutte contre les feux de végétation adoptée par l'état togolais en 2010 et le PAFN actualisé, ont tenu compte des facteurs</p>		

⁸ Les politiques de partage des avantages pour la gestion des ressources forestières varient selon les pays. Dans les régimes de politique nationale imposant des permis délivrés par l'autorité en charge des forêts, les avantages peuvent inclure des paiements au titre de la protection, de la régénération et de la plantation de forêts ; des paiements pour services écosystémiques ; la récolte des produits forestiers non ligneux, le bois sec et les arbres morts ; et la récolte sélective de bois, entre autres.

socioculturels dans la protection des forêts contre les feux.		
4. Existe-t-il des mécanismes de participation des parties prenantes à l'appui de la gestion forestière durable pour les catégories suivantes ?	Oui	Non
	X	
Peuples autochtones (si applicable)		
Communautés locales	X	
<p>Veillez décrire ces mécanismes et leurs fonctions. Quel est rôle concret joué par les peuples autochtones et/ou les communautés locales dans la réalisation de la gestion forestière durable ? (maximum 250 mots).</p> <p>La politique forestière du Togo recommande la promotion des interrelations nécessaires pour favoriser l'implication constructive et conjointe des acteurs dont les besoins et les attentes vis-à-vis de la forêt sont nécessairement variés mais complémentaires. A cette fin, la première composante de l'axe stratégique 5 voudrait la valorisation des connaissances et pratiques endogènes par l'appui aux collectivités locales à mieux protéger les forêts sacrées, lieux de refuges d'importantes espèces végétales. Il s'agit d'encourager les experts ruraux à communiquer en matière de pratiques traditionnelles et leur savoir-faire de l'importance de la biodiversité auprès des écoles, communautés locales, ONG et représentants du gouvernement.</p>		
5. Des programmes de formation et de vulgarisation sont-mis en œuvre pour les peuples autochtones et les communautés locales afin de développer des approches de la gestion des ressources réduisant les pressions exercées sur les forêts ?	Oui	Non
	X	
Dans l'affirmative, combien de personnes des communautés suivantes en ont bénéficié ?	2007	2011
Autochtones		
Locales	-	+ de 300 000
PARTIE II : Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts		
Objectif d'ensemble 1 : Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts		
1. Quelle est l'étendue des forêts et autres terres boisées du pays (1000 ha.) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.1 - Étendue des forêts et des autres terres boisées)	2005	2010
1. Quelle est l'étendue des forêts du pays relevant de la propriété publique/privée (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.2 - Régime de propriété et droits de gestion des forêts).	2005	2010
Quelle est l'étendue des forêts du pays relevant de la propriété privée (1000 ha)		
Quelle est l'étendue des forêts privées appartenant aux catégories suivantes (1000 ha)		
Particuliers		
Entités et institutions commerciales privées		
Communautés locales, autochtones et tribales		
<p>Veillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 1 relatif aux forêts (maximum 250 mots).</p> <p>Le Togo a adopté une nouvelle politique forestière nationale, un nouveau code forestier pour corriger les insuffisances du régime forestier colonial ; il a actualisé son PAFN assorti d'une stratégie de financement, des textes</p>		

d'application du nouveau code forestier sont en cours d'adoption. Par ailleurs, un programme national d'investissement sur l'environnement et les ressources naturelles a été élaboré, validé et présenté aux différents partenaires techniques et financiers.

Le Togo a également renforcé les effectifs du personnel forestier à travers trois concours sectoriel et deux recrutements généraux dans l'administration publique ; A partir de 2010, le Gouvernement a adopté une mesure de reboiser 5000 ha par an (à travers un programme national de reboisement) et d'augmenter les superficies des formations forestières sous la gestion durable par la lutte contre les feux de végétation (adoption d'une stratégie de feux de végétation) et une stratégie de communication IEC en matière d'environnement et des ressources naturelles.

Objectif d'ensemble 2 : Renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts

2. Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la production (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.3 - Désignation et gestion des forêts).	2005	2010
---	------	------

Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la protection (1000 ha)

Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la conservation (1000 ha)

Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées aux services sociaux (1000 ha)

3. Quel est le volume total d'extraction de bois rond industriel (1000 m ³) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.11 - Extraction de bois et valeur du bois extrait).	2005	2010
--	------	------

Quelle est la valeur totale de l'extraction de bois rond industriel (1 000 dollars des États-Unis)

Quel est le volume total d'extraction de bois de feu (1 000 m³)

Quel est la valeur totale de l'extraction de bois de feu (1 000 dollars des États-Unis)

Quelle est la valeur totale des produits forestiers non ligneux (1 000 dollars des États-Unis)

4. Votre pays a-t-il mis en place un ou des mécanismes de paiement des services écosystémiques ?	Oui	Non
		X
Dans l'affirmative, quel est le montant estimé des paiements des services écosystémiques (1 000 dollars des États-Unis)?	2005	2011

Veillez décrire le fonctionnement de ce ou ces mécanismes (maximum 250 mots).

5. Quel est le nombre de visiteurs des parcs nationaux et autres aires protégées dans votre pays ?	2005	2011
		ND

6. Quelle est la superficie des parcs urbains dans votre pays (1 000 ha)?		ND
---	--	----

7. Quel est le nombre estimé de visiteurs des parcs urbains dans votre pays ?		ND
---	--	----

Veillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 2 relatifs aux forêts (maximum 250 mots).

Les parcs nationaux du Togo, dans leur ensemble ne sont pas gérés conventionnellement. Seules les aires protégées sous concession en l'occurrence les parcs Fazao-Malfakassa, Sarakawa bénéficie de structure de gestion privée. Toutefois, après les envahissements des réserves, forêts classées et parcs nationaux à la suite des événements socio-politiques des années 1990, le Gouvernement du Togo a entrepris un processus de requalification de ses aires protégées afin de renforcer leur gestion mais de donner des opportunités de développement local des communautés riveraines. Des Associations Villageoises de gestion des Aires Protégées et leurs Unions (AVGAP/UAVGAP) ont été mises en place pour la gestion participatives et communautaires des aires protégées. Par ailleurs, la création des forêts communautaires et la gestion participatives des forêts classées ont été fortement soutenues et motivées dans le cadre du Mécanisme des Programmes Forestiers Nationaux (PFN), la création des

marchés ruraux de bois et la valorisation des produits forestiers non ligneux en l'occurrence le Néré et Karité ont été entreprises avec les communautés à la base.

Objectif l'ensemble 3 : Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts en gestion durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

8. Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la gestion forestière durable (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.3 - Désignation et gestion des forêts).	2005	2010
Quelle est l'étendue des forêts dotées de plans de gestion (1 000 ha)		
9. Votre pays dispose-t-il de forêts relevant de normes de certification reconnues au plan international ?	Oui	Non
		X
Si oui, veuillez préciser :	Norme de certification	Superficie

Veuillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 3 relatifs aux forêts (maximum 250 mots)

Le Togo a élaboré et mis en œuvre un programme national de reboisement depuis 2010. Dans le cadre de ce programme de reboisement, il s'agit de créer sous le financement interne du Gouvernement, 5000 ha de reboisements annuels. En marge de ce programme des initiatives toutes azimutes ont été entreprises à travers des projets d'assistance des partenaires extérieurs dont les plus importants sont le Projet de Développement Communautaire de Haute Intensité de Mains d'œuvre (PDC/HIMO) et le projet Bois-Ecole du Programme de renforcement des capacités de gestion de l'environnement.

Objectif d'ensemble 4 : Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

10. Votre pays dispose-t-il d'un budget public spécifique pour les forêts ?	Oui	Non
	X	
11. Quel est le montant total des ressources financières consacrées au développement de la gestion, de l'administration, de la recherche et des ressources humaines en faveur des forêts (1 000 dollars des États-Unis)?	2007	2011
	ND	200
12. Si les ressources financières en faveur des forêts sont réparties entre plusieurs secteurs, veuillez indiquer les principaux contributeurs :		
Agriculture		
Énergie		
Eau		
Changement climatique		
Conservation de la nature		
Autres ; à préciser :		
13. Le pays a-t-il été en mesure de mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières pour la mise en œuvre de la gestion forestière durable depuis 2007 ? Si oui, veuillez	Oui	Non
		X

préciser les sources:			
Financements publics nationaux	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)	
Financements nationaux du secteur privé	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)	
Financements externes du secteur privé	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)	
<p>En l'absence d'augmentation, veuillez décrire les principaux défis posés à la mobilisation de fonds (maximum 250 mots).</p> <p>La suspension de la coopération du Togo avec ses principaux partenaires notamment l'Union Européenne et les Institutions de Breton Wood (FMI et BM) n'a pas facilité la mobilisation des ressources en faveur des ressources forestières. Et malgré la reprise de cette coopération en 2008, les partenaires en l'occurrence les bailleurs de fonds dans le domaine des forêts sont encore peu accessibles. Un programme national d'investissement sur l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN) a été adopté en octobre 2010 et présenté aux partenaires au cours d'une table ronde en juin 2011 afin de susciter l'engagement de ces partenaires au côté du gouvernement. Par ailleurs, un Fonds National de Développement Forestier (FNDF) a été créé par une loi organique de 2008 mais reste encore non effectif.</p>			
14. Votre pays dispose-t-il d'un Fonds forestier national ?	Oui	Non	
	X		
15. Votre pays est-il donateur ou bénéficiaire d'APD consacrée au secteur forestier ?	Donateur	Bénéficiaire	
		X	
16. Dans l'affirmative, quelle a été l'APD nette reçue/donnée pour le secteur forestier (1 000 dollars des États-Unis)?	Donateur	Bénéficiaire	
	2007	2010	2007 2011
			ND ND
<p>Veuillez décrire dans cette rubrique les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 4 relatif aux forêts (maximum 250 mots).</p> <p>Le Togo a élaboré son programme national d'investissement sur l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN) a été adopté en octobre 2010 et présenté aux partenaires au cours d'une table ronde en juin 2011. Un Programme National d'Action Forestier (PAFN) avec sa stratégie de financement ont été adoptés en 2011 afin d'améliorer la mobilisation des ressources en faveur du secteur des forêts. Par ailleurs, un Fonds National de Développement Forestier (FNDF) a été créé par une loi organique de 2008 mais reste encore non effectif.</p>			

PARTIE III : Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Les forêts peuvent contribuer significativement à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la santé, à l'éducation et à l'égalité des sexes. La gestion forestière durable vise à renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cependant, les preuves de cette contribution et une meilleure reconnaissance de la valeur

des forêts gérées de façon durable sont difficiles à réunir.

Actuellement, le seul indicateur officiel relatif aux OMD en rapport avec la forêt fournissant des informations sur la proportion de terres couvertes par des forêts est l'Indicateur 7.1 au titre de l'Objectif 7 : Préserver l'environnement. Cet indicateur ne reflète toutefois pas l'éventail complet des avantages et des services, y compris les avantages socio-économiques, fournis par la forêt à la société, ni les contributions des forêts à la réalisation d'autres OMD. L'établissement de liens directs et indirects entre les forêts et les OMD est déterminant pour garantir la mise en œuvre d'actions concrètes pour inverser la perte de couverture forestière et prévenir la dégradation des forêts tout en optimisant les avantages tirés de la forêt pour parvenir au développement durable.

Le but de cette partie de la formule de rapport est d'explorer les données, éléments de preuve et exemples démontrant la contribution des forêts et de la gestion forestière durable aux OMD, et d'identifier en parallèle les lacunes des systèmes de suivi et le manque d'indicateurs adéquats.

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Veuillez indiquer les OMD les plus pertinents pour les forêts dans votre pays

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim :

La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?

Oui

Non

X

Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?

Veuillez énumérer ces indicateurs.

- Effectif des populations rurales
- Taux de pauvreté
- Indice de pauvreté en milieu rural

Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).

La récolte et la valorisation des PFNL, l'exploitation forestière, la carbonisation et la collecte du bois de feu sont des opportunités qui permettent aux communautés rurales et urbaines de se procurer des revenus substantiels.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous :

La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?

Oui

Non

X

Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?

Veuillez énumérer ces indicateurs.

- Taux net de scolarisation dans le primaire
- Proportion d'écopiers ayant commencé et achevé l'enseignement primaire
- Taux d'alphabétisation en milieu rural

Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).

L'exploitation forestière en l'occurrence les permis de coupes sont gratuitement accordés aux communautés et aux collectivités territoriales à leur demande afin de répondre aux besoins de l'éducation (toitures, tables-bancs, meubles de bureau, etc.)

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes:		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	X	
Veuillez énumérer ces indicateurs. <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de masculinité en milieu rural • Taux d'alphabétisation des femmes rurales par rapport aux hommes • Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole • Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national 		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots). La gestion des forêts et la valorisation des PFNL se font dans le respect et la promotion du genre. Il est encouragé à l'implication et à la responsabilisation des femmes dans les instances de prise de décision dans le secteur de la foresterie et de développement rural. Les femmes sont en effet les principales actrices des activités de récoltes des PFNL, de la carbonisation et la commercialisation des produits et sous-produits de bois. A ce titre, elles sont importantes dans les sphères de décision.		
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile et post-infantile :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
		X
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
		X
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Goal 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
		X
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		

Objectif 7 : Préserver l'environnement :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	X	
Veuillez énumérer ces indicateurs. <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de zones forestières • Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale • Consommation d'énergie (kg d'équivalent pétrole) pour 1\$ de PIB (PPA) • Proportion de la population utilisant des combustibles solides 		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	X	
Veuillez énumérer ces indicateurs. <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de l'APD bilatérale des donateurs de l'OCDE/CAD qui est déliée au secteur forestier • Taux de chômage pour chaque sexe et pour le total • Proportion de la population ayant durablement accès aux services de base d'un coût abordable 		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots). Les programmes élaborés notamment le PNIERN et le PAFN pour la mobilisation des ressources permettront de créer et de renforcer le partenariat avec des institutions et autres dans le domaine de la foresterie et le développement durable.		
Décrivez brièvement les études de cas et les succès en matière de collecte de données sur la contribution des forêts à la réalisation des OMD susceptibles de servir d'exemples de bonne pratique à d'autre pays (maximum 250 mots).		